

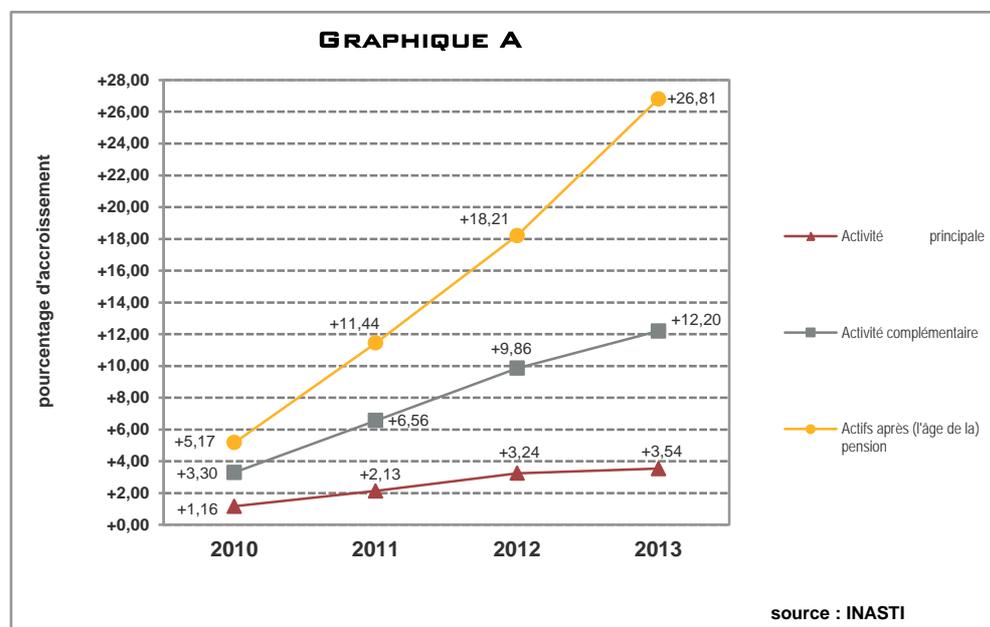
EVOLUTIONS ET TENDANCES

A. EVOLUTION DES DIVERSES CATEGORIES D'ASSUJETTIS POUR LA PERIODE 2009-2013 (SITUATION AU 31 DECEMBRE).

Au 31 décembre 2013, 1.001.101 travailleurs indépendants et aidants étaient affiliés auprès des caisses d'assurances sociales. Cela représente une augmentation de 12.534 unités par rapport à l'année passée. Il y a une augmentation de 66.459 unités ou + 7,11 % en comparaison avec l'année de référence 2009.

Années (31/12)	Activité principale		Activité complémentaire		Actifs après (l'âge de) la pension		Autres		Total	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2009	662.039	70,83	205.862	22,03	66.741	7,14	0	0,00	934.642	100,00
2010	669.726	70,30	212.665	22,33	70.194	7,37	0	0,00	952.585	100,00
2011	676.150	69,71	219.369	22,62	74.377	7,67	0	0,00	969.896	100,00
2012	683.519	69,14	226.153	22,88	78.895	7,98	0	0,00	988.567	100,00
2013	685.495	68,48	230.970	23,07	84.636	8,45	0	0,00	1.001.101	100,00

L'évolution, exprimée en pourcentage, par rapport à l'année 2009, est représentée dans le graphique A.



Il ressort par ailleurs des chiffres que le nombre total d'assujettis a augmenté en 2013 et cela, aussi bien pour les activités principales et complémentaires que pour les actifs après l'âge de la pension.

A noter que, par rapport à 2009, c'est le groupe des **actifs après l'âge de la pension** qui a connu le pourcentage d'accroissement le plus important en 2013 : + 26,81 %. Avant cela, leur quote-part relative, par rapport à l'année 2009, avait gagné respectivement + 5,17 % en 2010, + 11,44 % en 2011 et + 18,21 % en 2012.

En ce qui concerne les **activités principales**, nous constatons une légère augmentation (de 662.039 en 2009 à 685.495 en 2013).

Concernant plus spécifiquement le statut du conjoint aidant, il y avait, au 31 décembre 2013, 7.796 partenaires d'indépendants affiliés au mini-statut alors que 24.220 avaient opté pour le maxi-statut. A la suite de la modification de la législation (depuis le 1er juillet 2005), le mini-statut est largement réduit, tandis que le maxi-statut a gagné en importance.

Le nombre d'**activités complémentaires** présente également des pourcentages fortement positifs. Par rapport à 2009, leur quote-part relative augmente respectivement de + 3,30 % en 2010, + 6,56 % en 2011, + 9,86 % en 2012 et + 12,20 % en 2013.

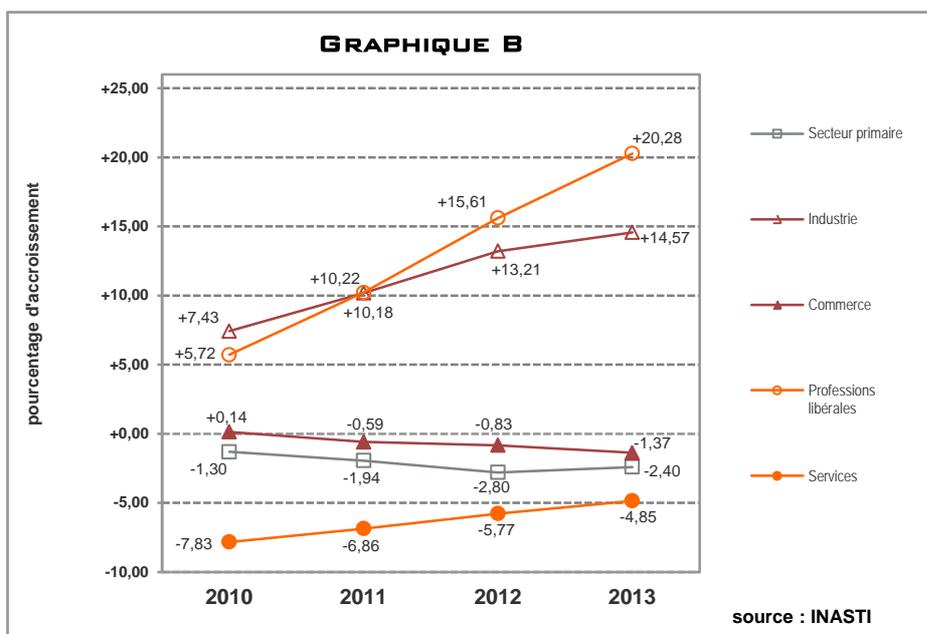
B. EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, POUR LA PÉRIODE 2009-2013 (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE).

L'évolution du nombre d'assujettis par branche d'activité reflète les tendances économiques connues.

Par rapport à l'année passée, toutes les branches d'activité, mis à part le commerce et la pêche, ont connu une augmentation. **Par rapport à 2009**, le secteur primaire et le commerce ont régressé (respectivement -2,40 % et - 1,37 %) ainsi que le secteur des services (- 4,85 %). Par contre, on peut observer une forte progression des professions libérales (+ 20,28 %). L'industrie connaît également un pourcentage positif (+ 14,57 %).

Années (31/12)	Agriculture	Pêche	Industrie	Commerce	Professions libérales	Services	Professions diverses	Total
2009	80.931	701	190.051	340.175	228.142	83.964	10.678	934.642
2010	79.902	665	204.173	340.650	241.195	77.393	8.607	952.585
2011	79.403	647	209.403	338.175	251.464	78.201	12.603	969.896
2012	78.730	620	215.155	337.360	263.749	79.118	13.835	988.567
2013	79.078	593	217.748	335.507	274.420	79.890	13.865	1.001.101

Le graphique B donne un aperçu, par rapport à l'année 2009, de l'évolution par branche d'activité, exprimée en pourcentage.



Par rapport à l'année 2012, on note que :

- les professions libérales continuent de connaître une expansion (de 263.749 à 274.420 ou + 4,05 %) ;
- l'industrie et le secteur des services ont connu une augmentation de respectivement 1,21 % (de 215.155 à 217.748) et 0,98 % (de 79.118 à 79.890) ;
- le secteur primaire a augmenté de 0,40 % malgré une régression de 4,35 % dans la pêche (de 620 à 593). Il y a une augmentation de 0,44 % (de 78.730 à 79.078) dans l'agriculture.
- le commerce enregistre une baisse de 0,55 % (de 337.360 à 335.507).

Les données se rapportant à la période 2009-2013 indiquent toujours que la quote-part du secteur des professions libérales prend de plus en plus d'importance.

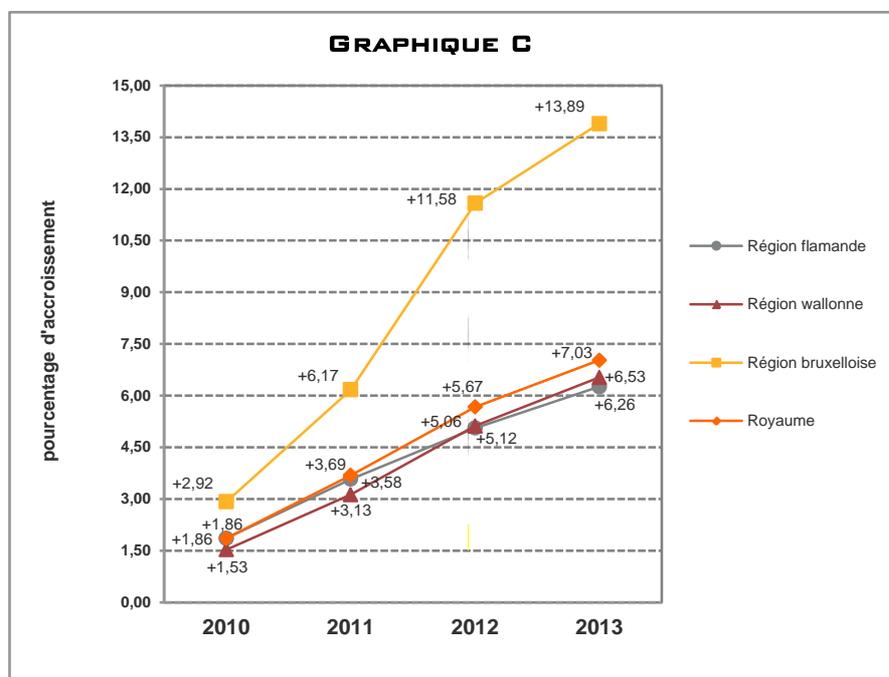
C. EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR RÉGION, POUR LA PÉRIODE 2009-2013 (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE).

La ventilation par région montre que la **Région bruxelloise** connaît la plus forte progression. Pour l'année 2013, cela signifie, par rapport à 2009, une augmentation de + 13,89 %. Les deux autres régions ont connu une augmentation plus faible : la **Région wallonne** + 6,53 % et la **Région flamande** + 6,26 %.

Années (31/12)	Région flamande		Région wallonne		Région bruxelloise		Le Royaume	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2009	579.984	62,64	261.786	28,27	84.176	9,09	925.946	100,00
2010	590.763	62,64	265.782	28,18	86.630	9,18	943.175	100,00
2011	600.722	62,57	269.984	28,12	89.366	9,31	960.072	100,00
2012	609.355	62,28	275.192	28,12	93.924	9,60	978.471	100,00
2013	616.289	62,19	278.871	28,14	95.872	9,67	991.032	100,00

En interprétant les pourcentages de croissance enregistrés, il faut cependant toujours tenir compte de la loi des petits nombres. Cette loi veut que toute augmentation appliquée à des petits nombres donne des pourcentages plus élevés qu'une augmentation appliquée à des nombres élevés.

Sur le graphique C sont également repris les pourcentages d'accroissement pour le Royaume. La schématisation de ces pourcentages nous donne un aperçu de la croissance moyenne, toutes régions confondues.



source : INASTI

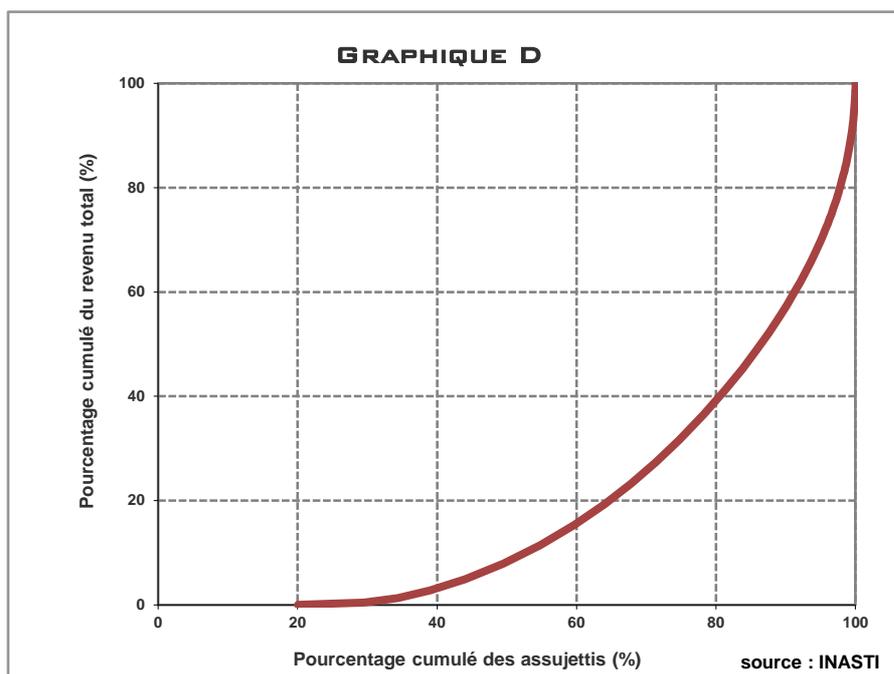
D. LA REPARTITION DES REVENUS ENTRE LES ASSUJETTIS (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013)

La **courbe de Lorenz** permet une représentation graphique de la répartition des revenus. L'axe horizontal représente le pourcentage cumulé des assujettis (n'ont été retenus que les travailleurs indépendants et les aidants dont l'année de revenus est égale à l'année 2010). Le maximum est 100 % ou 1.

L'axe vertical représente le pourcentage cumulé du revenu total (le maximum est également 100 % ou 1).

Les assujettis sont classés sur l'axe horizontal selon leurs revenus (de modestes à élevés).

La courbe de Lorenz permet de voir comment le revenu total se répartit entre les travailleurs indépendants.



Il ressort du graphique ci-dessus que approximativement 40 % des revenus sont détenus par environ 80 % des travailleurs indépendants. Autrement dit, 4/5 des assujettis ne possèdent que 2/5 des revenus. Les revenus des indépendants sont donc répartis de manière très inégale.

L'inégalité dans la répartition des revenus peut aussi s'exprimer par une norme quantitative comme le **coefficient de Gini**. Ce coefficient est égal à deux fois la superficie de la courbe de Lorenz et se situe entre 0 et 1. A égalité de revenus parfaite, le pourcentage cumulé des assujettis est égal au pourcentage cumulé du revenu total et le coefficient de Gini est égal à 0. Dans ce cas, la courbe de Lorenz serait une ligne à 45°, c.-à-d. la bissectrice.

Un coefficient de 1 indique une totale inégalité de revenus : un seul assujetti dispose de l'ensemble des revenus.

Au 31 décembre 2013, le coefficient de Gini était de 0,62 pour les travailleurs indépendants. A titre de comparaison : pour l'ensemble de la population belge (non indépendants compris), le coefficient de Gini avoisine 0,38 (année de revenus = 2008).

Les revenus des travailleurs indépendants sont donc répartis de manière plus inégale que ceux de la population belge. En fonction du secteur d'activité, le coefficient de Gini est le plus élevé pour la pêche (0,67).